

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00294 Numéro SIREN : 830 892 212 Nom ou dénomination : AB CARRELAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2022 sous le numéro de dépôt 3195

Certifié conforme par le signataire M. HERT Rohane

[Signature]



N° 15948 * 03
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB CARRELAGE - SIREN : 830892212					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
			Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
			Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilitisations corporelles*		028	45 516	030	22 414
	Immobilitisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	45 516	048	22 414
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 720	070	2 720
		Autres* (3)	072	683	074	683
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	117 971	086	117 971
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	121 374	098	121 374
	Total général (I + II)		110	166 890	112	144 476
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100	100	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	51 614	25 939	
	Résultat de l'exercice		136	29 597	25 675	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	82 311	52 714		
Provisions pour risques et charges		154				
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	16 080	20 369	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	7 508		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	11 931	4 422	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172	26 646	18 745	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	62 164	43 536		
Total général (I + II + III)		180	144 476	96 250		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	528
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

3195

GREFFE du TRIBUNAL de C. de CASTRES
22 JUL. 2022
COURRIER ARRIVE

AB CARRELAGE

14 RUE SARRAIL - 81100 CASTRES

RCS CASTRES 830 892 212

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

EN DATE DU 27/06/2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, l'associé unique a tenu au 14 rue Général Sarrail - 81100 Castres, l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée est présidée par m. Hijrt Mohamed, en qualité de président de la société.

Est présent :

M. Hijrt Mohamed, propriétaire de 1 000 parts sociales numérotées de 1 à 1 000. Soit au total un associé unique présent, totalisant 1 000 parts sociales sur les 1 000 parts composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport de la gérance de l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre **2021** et sur les conventions spéciales visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre **2021** et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre **2021**, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

- L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre **2021** font apparaître (en euros) :

- un capital de :	1.000 €
- une réserve légale de :	100 €
- autres réserves de :	0 €
- un report à nouveau de :	51.614 €
- un résultat de :	29.597 €
TOTAL :	82.311 €

- Il est proposé en affectation :

	0 € en réserve légale
	0 € en autres réserves
	29.597 € en report à nouveau
	0 € distribution de dividendes
TOTAL :	29.597 €

- La nouvelle situation nette s'établit comme suit :

CAPITAL:	1.000 €
RESERVE LEGALE:	100 €
AUTRES RESERVES :	0 €
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :	0 €
REPORT A NOUVEAU :	81.211 €
RESULTAT :	0 €
TOTAL:	82.311 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et l'associé présent.

Fait à Castres, le 27 juin 2022

Le président

